



MAIRIE DE FALLERON

85670 FALLERON

VENDÉE

téléphone : 02 51 35 50 91

télécopie : 02 51 35 54 54

e-mail : mairie.falleron@wanadoo.fr

Réunion du 28 juillet 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le vingt-huit juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2016

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mmes VRIGNEAU, CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mme BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes RICORDEL, FOREST, BONNEAU.

EXCUSES : MM CHATELIER, GELEBART, Mmes POUVREAU, GABORIT.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE MARCOLE

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Mr et Mme MARCOLE, 23 rue des Boutons d'Or.

MARCHE VOIRIE 2016

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise POISSONNET pour la réalisation des travaux de voirie 2016, pour un montant de 128 380.50 € HT, soit 154 056.60 € TTC.

TARIF RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE 2016/2017

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 comme suit :

Repas régulier (au moins 2 jours par semaine toute l'année) :	3,90 €
Repas occasionnel :	4,75 €

SERVICE DES DECHETS MENAGERS - RAPPORT ANNUEL 2015

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2015 présenté par le service des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Pays de Palluau.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL 2015

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2015 présenté par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays de Palluau.

RESTITUTION DE LA COMPETENCE "ENTRETIEN ET RESTAURATION DES RIVIERES ET ZONES HUMIDES" PAR LE SIAEP DE LA HAUTE VALLEE DE LA VIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PALLUAU ET AUX COMMUNES D'AIZENAY, BEAUFUO, BELLEVIGNY, LA GENETOUZE, LES LUCS SUR BOULOGNE ET LE POIRE SUR VIE – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT – APPROBATION - AUTORISATION

Le Conseil Municipal,

- approuve la restitution de la compétence "entretien et restauration des rivières et zones humides " (GEMA : Gestion des Milieux Aquatiques), au 31 décembre 2016, par le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie, à la Communauté de Communes du Pays de Palluau et aux Communes d'Aizenay, Beaufou, Bellevigny, la Génétouze, les Lucs sur Boulogne et le Poiré sur Vie. La Communauté de Communes du Pays de Palluau se retirera du Syndicat au 31 décembre 2016 ;
- approuve les statuts modifiés du SIAEP de la Haute Vallée de la Vie, le Syndicat reprenant la forme d'un Syndicat de Communes à vocation unique ;
- approuve les conditions financières et patrimoniales de la restitution de compétence, soit notamment le reversement de l'excédent constaté au 31 décembre 2016 à la Communauté de Communes du Pays de Palluau et aux Communes d'Aizenay, Beaufou, Bellevigny, la Génétouze, les Lucs sur Boulogne et le Poiré sur Vie, au prorata de leur niveau de participation ;
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes démarches et signer tous documents utiles à la présente décision.

A FALLERON, le 2 août 2016

**Le Maire,
Gérard TENAUD**

